

# La construction de logements évitera le chômage

Autor(en): **Tronchet, Lucien**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **22 (1950)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-123642>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

et ne se louent pas. En construire de nouveaux ne sert à rien.

Personne, jusqu'ici, depuis la guerre, n'a pu construire des logements à des prix supportables pour la masse du peuple.

Il faut, en conséquence, que le peuple tout entier fasse un effort pour se rendre aux urnes le 29 janvier.

En votant oui, il luttera contre la spéculation sur les immeubles dont le grand nombre a déjà été payé par l'habitant.

En permettant la construction de logements à un prix normal, il préviendra une grave crise de chômage dans une industrie qui occupe et fait vivre environ le 30 % de notre population. Car sans subvention personne ne veut construire.

## La construction de logements évitera le chômage

*par Lucien Tronchet.*

Dans l'échelle des calamités, l'on peut classer le chômage en second rang, donc immédiatement après la guerre. La notion moderne des droits de l'homme veut que les peuples soient libérés de la peur et, particulièrement en ce qui concerne les travailleurs, qu'ils soient libérés de la crainte du chômage. Les Etats et les hommes qui ont souscrit implicitement ou explicitement aux chartes du progrès, se sont engagés à assurer un emploi stable et convenable à tous les citoyens et, en même temps, à leur assurer un toit pour abriter leur tête et protéger leur famille.

Constatons que pouvoir disposer d'un logis confortable est le désir ancestral qui faisait déjà agir les hommes des cavernes. Construire est donc l'antidote au chômage. D'ailleurs nous avons vu, au cours des crises de chômage précédentes, que la Confédération est intervenue de deux manières principales :

La première, par le moyen de versements de secours en argent aux chômeurs ; la seconde, par la mise en chantier de travaux publics (rappelons que, pendant la dernière guerre, des subventions importantes ont été attribuées aux propriétaires d'immeubles pour leur permettre d'améliorer les logements par des transformations générales ou des réfections de façades).

Qu'en est-il aujourd'hui ?

En prévision du chômage qui, selon les économistes, devait s'abattre sur notre pays dès la cessation des hostilités, il a été constitué un « Office fédéral des occasions de travail » qui doit faire déclencher et développer le « Plan Zipfel ».

De plus, le versement de secours aux chômeurs est prévu, conformément aux prescriptions fédérales et cantonales en matière d'assurance chômage.

D'une manière ou de l'autre, les finances de la Confédération seront mises largement à contribution, bon gré, mal gré, obligatoirement.

Il reste donc à savoir comment doivent être employés le plus judicieusement possible les fonds de l'Etat qui seront mis à la disposition de la collectivité, sous des étiquettes diverses, telles que : subsides de chômage, financement de grands travaux ou subventions à la construction de logements.

Notre opinion est la suivante : les secours de chômage doivent être considérés comme un pis-aller. Le système de verser de l'argent à fonds perdus à des chômeurs est absurde, du fait qu'il diminue la dignité des travailleurs. Les organisations ouvrières ont toujours revendiqué le droit au travail et non le droit à l'oisiveté. Et surtout, le système des secours est absurde car il pèse sur le budget national et amoindrit l'économie du pays en privant la production d'une main-d'œuvre qui ne demande qu'à travailler.

Le financement de grands travaux est indispensable, mais il ne rend pas au maximum si ces travaux ont pour objectif d'occuper de la main-d'œuvre fournie par d'autres métiers frappés par le chômage et à laquelle il faut un certain temps pour s'adapter, ce qui se fait toujours au détriment de la première qualification professionnelle.

Rappelons l'exemple décevant et démoralisant de l'emploi des horlogers à la construction de routes de montagne ou de travaux de drainage tel que nous l'avons connu après la première guerre.

Il nous paraît donc que le subventionnement à la construction d'habitations est le meilleur moyen de prévenir le chômage car il répond le mieux aux besoins et aux préoccupations d'ordre psychologique ou financier.

« Lorsque le bâtiment va, tout va », dit l'adage, que nous justifions comme suit :

La construction d'habitations nécessite l'intervention de très nombreux métiers, autant pour la préparation des matériaux que pour la pose des produits manufacturés, et que pour l'aménagement des foyers. La construction d'habitations est une industrie-clé essentielle, la meilleure qui soit, puisqu'elle travaille surtout pour le marché intérieur, avec des producteurs de l'intérieur du pays.

Il est donc indispensable que la construction de logements devienne un véritable « Service public », et qu'elle soit aidée par les pouvoirs publics, afin d'éviter le chômage et d'assurer le bien-être à l'ensemble de la population.